DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA DEMANDE POUR RÉALISER UN PROJET D'EXTENSION DE RÉSEAU POUR UNE STATION DE GAZ NATUREL COMPRIMÉ (GNC) À LAVAL

ANALYSE FINANCIÈRE

1. Références :
(i) Pièce B-0018, p. 4;
(ii) Pièce B-0019, p. 5;
(iii) Dossier R-4020-2017, pièce B-0029, Annexe Q-1.1 (accès restreint);
(iv) Conditions de service et Tarif au 1er octobre 2017, art. 4.3.4.

Préambule :

(i) « *Tel qu'indiqué dans la preuve, Énergir a utilisé le CCP après impôt de 5,01 % pour calculer la contribution requise du client afin d'assurer la rentabilité du projet. Pour atteindre le CCP mixte de 5,43 %, Énergir devrait alors entamer de nouvelles discussions avec le client afin d'obtenir une contribution plus élevée ce qui entraînerait inévitablement des délais additionnels.* »

(ii) « *EBI Énergie investira environ 2,5 M$ pour sa station-service et versera une contribution de 159 900 $ à Énergir afin que les coûts marginaux inhérents au service demandé soient supportés par les revenus marginaux générés par ce nouveau consommateur et permettent des baisses tarifaires pour les clients existants*. » [nous soulignons]

(iii) Énergir dépose un fichier Excel présentant les hypothèses et les résultats de l'approche intégrant l'économie d'impôt relative aux intérêts de la dette dans le flux monétaire du projet

(iv) « ***4.3.4 CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU CLIENT***

Lorsque les revenus générés par le raccordement de l'adresse de service au réseau de distribution ne permettent pas au distributeur de rentabiliser ses investissements, selon l'évaluation du coût des travaux requis, aux conditions approuvées par la Régie de l'énergie, le distributeur peut, à la conclusion du contrat, convenir avec le client d'une contribution financière à payer par le client. Les frais de raccordement prévus à l'article 4.3.2 peuvent s'ajouter à cette contribution. Le distributeur peut aussi convenir, avec le client, d'une obligation minimale annuelle. »

Demandes :

1.1 Veuillez déterminer et indiquer le montant en « *contribution plus élevée* » pouvant être requise au client afin que la rentabilité du Projet (TRI) atteigne le CCP mixte de 5,43 % et

soit conforme à l'article 4.3.4 des Conditions de service et Tarif, tel que cité aux références (i) et (iv).

Veuillez présenter, selon le format présenté à la référence (iii), le montant de contribution requis, les détails ainsi que les hypothèses retenues à l'analyse financière en tenant compte de l'approche intégrant l'économie d'impôt relative aux intérêts de la dette dans le flux monétaire du Projet.

1.2 Veuillez élaborer quant à la proposition citée à la référence (ii), « […] *les coûts marginaux inhérents au service demandé soient supportés par les revenus marginaux générés par ce nouveau consommateur et permettent des baisses tarifaires pour les clients existants.* »

À titre illustratif, veuillez présenter votre réponse à l'aide d'un exemple chiffré.

2. Références : (i) Pièce B-0015, réponse 3.1;
(ii) Pièce B-0015, p. 27, réponse 8.4;
(iii) Pièce B-0010.

Préambule :

(i) « *Avec un programme d'entretien adéquat, tel que le fait actuellement EBI à ses autres stations GNC en opération, la durée de vie des équipements mécaniques de la station (compresseurs, assécheurs, réservoirs et distributrices) est de 20 à 25 ans. Les infrastructures civiles quant à elles (dalles de béton, entrée électrique et conduites souterraines) sont conçues pour une durée de vie de 25 à 40 ans.* »

(ii) « […] *Énergir tient à rassurer la Régie qu'elle fera tous les efforts nécessaires pour que le client renouvelle son contrat au-delà de la période initiale de 10 ans. Dans l'analyse de rentabilité, l'hypothèse utilisée présume qu'en moyenne, les contrats seront renouvelés au cours de la vie utile des installations. Énergir est confiante que le client renouvellera son contrat à l'échéance du terme de 10 ans. Compte tenu de l'information fournie au dossier sur la place croissante que devraient prendre les carburants alternatifs, tels que le gaz naturel compressé dans le domaine du transport (voir notamment la réponse à la question 3.2), Énergir est convaincue de livrer du gaz naturel à cette installation sur la durée de l'analyse financière. Les perspectives de ce nouveau marché sont très favorables et appuyées par les différents paliers de gouvernement. Les investissements privés du client (plus de 2,5 M$) et la prise de risques qui en découle démontrent qu'un potentiel de marché en croissance et porteur de bénéfices au niveau environnemental doit être comblé.* » [nous soulignons]

(iii) Énergir présente l'analyse financière détaillée du Projet. Des revenus et coûts sont projetés sur une période de 40 ans.

Demande :

2.1 Veuillez indiquer si Énergir a évalué la rentabilité du Projet selon l'éventualité que le client EBI Énergie cesse ses opérations à la station de Laval, en ne renouvelant pas ses équipements mécaniques, une fois que leur durée de vie utile de 25 ans a été atteinte.

Dans l'affirmative, veuillez présenter et justifier les volumes de consommations du Projet qui découlerait de cette éventualité ainsi que les hypothèses considérées. Sinon, veuillez expliquer.